



Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Décision

portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'ingénieurs de recherche, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Responsable éditorial-e, session 2023

N° F1C461R21R2

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'ingénieurs de recherche dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Responsable éditorial-e, au titre de l'année 2023 :

Monsieur BERGERE Marc, professeur des universités de 2ème classe, président, Université Rennes 2, Rennes.

Madame JOANNIC-SETA Frédérique, conservatrice générale des bibliothèques, vice-présidente, Université Rennes 2, Rennes.

Monsieur GAZEAU Daniel, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de Poitiers, Poitiers.

Monsieur GILLES Benjamin, conservateur en chef des bibliothèques, expert, Université de Picardie Jules Verne, Amiens.

Madame ZIRMI Tiphaine, conservatrice en chef des bibliothèques, experte, Université de Paris, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 27/06/2023

Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation,

La cheffe du bureau des concours des personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF
et des personnels de direction, des inspecteurs d'académie-
inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des inspecteurs
de l'éducation nationale (IEN)



Pauline MAINDON